



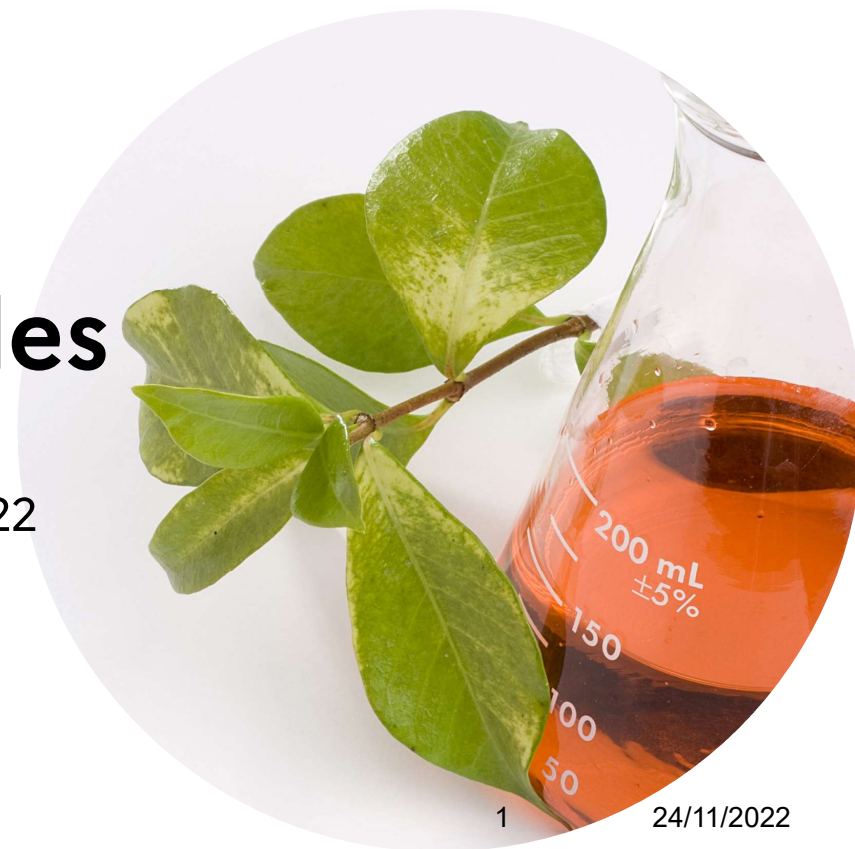
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Des matériaux locaux, biosourcés ou réemployables

Inauguration de la matériauthèque – jeudi 24 novembre 2022



1. Un contexte législatif favorable

1.1 Définitions

Matériau

Un matériau désigne toute matière de base utilisée pour réaliser un produit ou objet, sélectionnée en raison de propriétés particulières et mise en œuvre en vue d'un usage spécifique.

Les matériaux se divisent en 4 classes : métalliques, organiques (polymères), minéraux (céramiques), composites.

Matériau biosourcé

Un matériau biosourcé **est partiellement ou totalement issu de la biomasse.**

L'origine de la biomasse peut être diverse (végétale, animale, etc.), tout comme les applications produites (intermédiaire chimique, matériau de construction, détergent, etc.).

Il s'agit d'une **définition « officielle »** fixée par l'état français, entre autres.

Matériau géosourcé

Désigne généralement le matériau terre crue ou la pierre massive.

Employé plus fréquemment dans le secteur du bâtiment, le terme qualifie des **matières minérales pas ou peu transformées**. Il n'existe pas de définition « officielle » de ce terme.

Réemploi : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits - qui ne sont pas des déchets - sont **utilisés de nouveau pour un usage identique** à celui pour lequel ils avaient été conçus.

Réutilisation : toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des **déchets sont utilisés de nouveau**

1.2 Réglementation / Stratégies majeures

Lois et Réglementations

La **LTECV**, la loi **ELAN**, la **SNBC** et la **PPE** fixent des orientations pour les filières afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

Le **bâtiment**, le **transport** ou encore l'**emballage** sont particulièrement incités à intégrer des biosourcés.

- Exemple : la loi Climat et Résilience **impose d'utiliser des matériaux biosourcés ou bas-carbone** dans au moins 25% des rénovations lourdes et constructions publiques à partir de 2030.

1.3 Réglementation / Stratégies majeures

Les stratégies « bioéconomie » ADEME/ MA

Déjà en 2010, le rapport "Les filières industrielles stratégiques de l'économie verte" du CGDD annonçait :

objectif de taux d'incorporation supérieurs à 10% à l'horizon 2020 pour les « biomatériaux ».

=> Les **stratégies « bioéconomie » (dont ADEME) =** priorité d'action pour le « **soutien à des filières biosourcées durables** »

La stratégie d'accélération produits biosourcés et carburants durables

Stratégie lancée dans le cadre de France 2030 qui traduit la volonté politique du Gouvernement d'accélérer le développement :

- **des biotechnologies industrielles françaises**
- **et la fabrication de produits biosourcés.**

Elle se décline en 5 grands objectifs et 10 mesures, dont la traduction opérationnelle se fait notamment au travers des **AAP gérés par l'ADEME.**

2. Des matériaux biosourcés durables

Enjeux pour les produits biosourcés

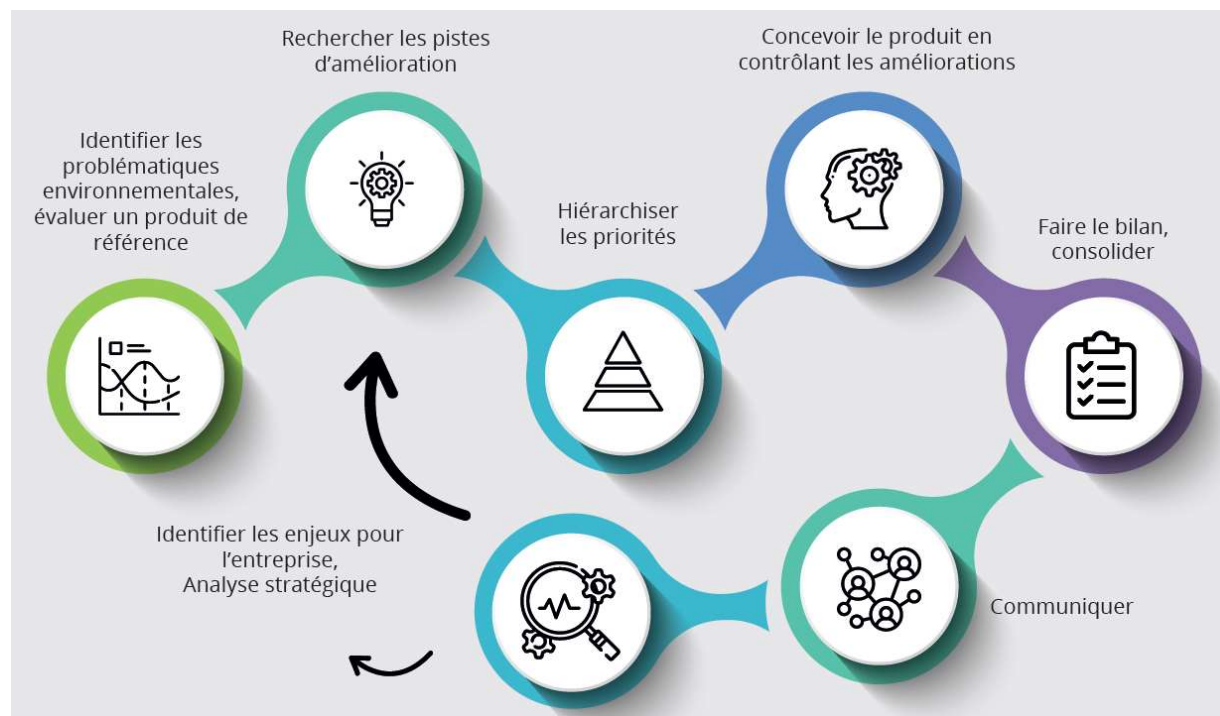
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et lutter contre le changement climatique
- Utiliser des matières premières renouvelables
- Contribuer au développement d'une économie circulaire
- Créer des emplois « non-délocalisables » et de nouveaux débouchés pour l'agriculture en France
- Réduire la dépendance au pétrole
- Demande sociétale croissante
- Produits avec des propriétés nouvelles (mise sur le marché de produits innovants)

 **Le marché des produits biosourcés est appelé à accélérer sa croissance soutenue à l'horizon 2030**

Point de vigilance : des produits biosourcés éco-conçus et durables

Une démarche visant à réduire les impacts environnementaux négatifs tout au long du cycle de vie d'un produit :

- Prise en compte des critères environnementaux dans la conception et le développement de produits nouveaux ou existants
- Démarche multi-étapes, multi-critères et multi-acteurs basée sur l'ACV
- Prise en compte des spécificités liées aux matériaux biosourcés (impacts sur l'eau, le changement d'affectation des sols, etc.)



3. Dispositifs d'accompagnement

Accompagnement de la R&D par l'ADEME

	Faire sa thèse avec l'ADEME	Développer son projet de R&D	Financer son projet d'innovation
Spécificités de programmes	Programme thèse	Programme recherche et développement	Programme Investissements d'Avenir
Type de financement	Allocation doctorale	Subventions principalement, et aides remboursables	Aides remboursables et subventions ; Prise de participation
Bénéficiaire	Doctorants (contrat de travail de 3 ans avec l'ADEME)	Organismes de recherche ; entreprises ; associations et collectivités	Entreprises principalement
Type de projets financés	Concept-faisabilité	Développement-mise en œuvre expérimentale – recherche action – recherche pré-normative	Démonstration ; expérimentation échelle 1 ; première industrielle
Maturité des projets/TRL	TRL 3 à 4	TRL 4 à 7	TRL 6 à 9+

AAC THESES



PERFECTO 2023

FRANCE



Aides au réemploi et à la réutilisation par l'ADEME (dispositif 2022)

Au titre de l'aide à la connaissance ET aide au changement de comportement/ aide à la décision :

- Relais, réseaux nationaux ou régionaux (matériauthèque, ...)
- Opération de sensibilisation et d'animation pour favoriser la collecte préservante en vue du réemploi/réutilisation (ex : zone de gratuité/ de réemploi, etc.) et en faveur de la réparation/autoréparation (ateliers, etc.)

Au titre de l'aide à l'investissement :

- Les équipements et activités de réemploi-réutilisation, réparation, remise en état et reconditionnement de produits/objets/matériaux y compris issus de la déconstruction/ rénovation de bâtiments
- Fablabs et repair cafés dédiés à la réparation.

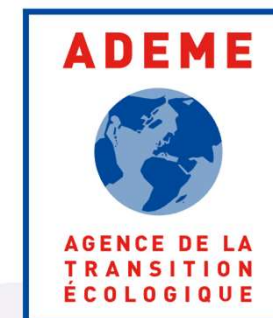


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Bioéconomie et Energies Renouvelable
Cellule Bois, Biosourcés et Biocarburants
Florian Rollin – florian.rollin@ademe.fr

Direction régionale Corse – pôle « Economie Circulaire »
Pierre-Olivier Filippi – pierre-olivier.filippi@ademe.fr
Manon Kania – manon.kania@ademe.fr



Dispositifs d'aide nationaux de l'ADEME

Co-financement de thèses (laboratoires, entreprises) :

> [Appel à candidatures Thèses](#) : début 2023, 50% de co-financement ADEME

Projets d'éco-conception ou de R&D :

> [Appel à projets Perfecto](#) (éco-conception) : début 2023, pas de seuil minimal

> [Appel à projets Graine](#) (bioéconomie) : fin 2023, pas de seuil minimal

> De gré à gré (études, accompagnements et investissements)

Dispositifs d'aide nationaux de l'ADEME

Projets d'innovation et d'industrialisation :

- > Appel à projets Produits biosourcés France 2030 : jusqu'à mi-2024, coût total > 600 k€
- > Appel à projets Systèmes Constructifs Bois / biosourcés (SCB) France 2030 : début 2023, coût total > 2 M€

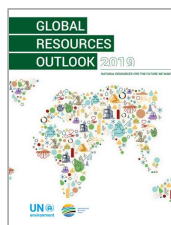
Caractérisation de matériaux biosourcés ou géosourcés :

- > Appel à projets Soutien à l'Innovation dans la Construction bois, biosourcés et géosourcés (SIC) France 2030 : début 2023, coût total > 200 k€

Références, études et outils de l'ADEME



[ADEME – Prospective – Transition\(s\) 2050 - Rapport \(2021\)](#)



[International Resource Panel - Global Resources Outlook \(2019\)](#)



[ADEME - Analyse de cycle de vie comparative de panneaux de porte biosourcé \(PP/fibres de lin et chanvre\) et pétrosourcé \(ABS\) \(2016\)](#)

Références, études et outils de l'ADEME



[ADEME - Guide du Recyclage et de l'Ecoconception des Composites \(2022\)](#)



[ADEME - Guide méthodologique Empreinte projet : évaluer l'empreinte environnementale d'un projet \(2021\)](#)



[ADEME - Base AGRIBALYSE® : impact environnemental des principales productions agricoles françaises](#)